COMMUNE de RAMMERSMATT Compte - Rendu du Conseil Municipal du 26 octobre 2010

Sur convocation légale du 15 octobre deux mil dix, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le 26 octobre deux mil dix à dix- neuf heures trente minutes à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BOHLI.

Étaient présents: Messieurs Jean - Jacques GUTH, Jean-Marc KAELBEL, Stéphane

THROO, Christophe ZUMSTEIN.

Mesdames Alice BERNHARDT, Catherine CHAMBAUD

(arrivée au point 8), Corinne DETRAIT, Isabelle ROHRBACH, Patricia

PABST.

L'ordre du jour :

1. Approbation du PV de la séance du 22 septembre 2010,

- 5. Presbytère,
- 6. Placement de fonds,

- 2. Champ photovoltaïque,
- 3. P. L. U. Rammersmatt,

- 7. Repas de Noël des anciens,
- 8. Divers (point sur les dossiers en cours).
- 4. Schéma de Cohérence Territoriale,

1. APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 22 septembre 2010,

Le procès verbal de la séance du 22 septembre 2010 dont un extrait a été transmis à chaque membre est approuvé à l'unanimité et signé.

2. CHAMP PHOTOVOLTAÏQUE,

2a Implantation d'un champ photovoltaïque au sol au lieu dit « HOCHBURG » Monsieur le Maire explique que le conseil n'a pas véritablement délibéré sur la création d'un champ photovoltaïque au lieu dit « HOCHBURG ». En effet, en date du :

- 10 septembre 2008, le conseil à donné à l'unanimité l'autorisation d'entreprendre les démarches nécessaires pour lancer l'étude de faisabilité d'implantation d'un champ éolien.
- 19 février 2010 : monsieur le Maire émet l'idée de constituer une commission « éolienne ».
- Suite aux résultats de l'étude de faisabilité d'implantation d'un champ éolien, le conseil se rabat sur un champ photovoltaïque et demande une étude de faisabilité et d'impacts pour un projet d'un champ photovoltaïque au sol présenté aux conseillers le 27 janvier 2010.

Monsieur le Maire demande aux conseillers de confirmer et d'entériner la décision d'implanter un champ photovoltaïque au lieu dit « HOCHBURG ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité confirme et entérine la décision d'implanter un champ photovoltaïque au lieu dit « HOCHBURG ».

2b Décision Modificative pour débroussaillage du HOCHBURG

La commune doit fournir à la société responsable du chantier un terrain « clefs en main », il faut donc nettoyer et préparer le site. Au vu du premier devis (14 200 € HT) et après examen des comptes, il s'avère qu'une décision modificative est nécessaire pour réaliser une partie du débroussaillage cette année est propose :

Section investissement:

_	obilisations en cours : nent de la sect.° fonctionnement :	Solde Avant 192 361.06 125 800.00	DM -8000.00 -8000.00	Solde après 184 361.06 117 800.00
Section for	onctionnement :			
		Solde avant	DM	Solde après
61524 023	Entretien bois & forêt : Virement à la sect.° investisseme	1 555.74 nt : 125 800.00	+8000.00 -8000.00	9 555.74 117 800.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité **accepte** la décision modificative proposée et **autorise** monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes opérations comptables et administratives afférentes à ce dossier.

2c réaction à l'article paru dans les DNA du 23 octobre concernant Monsieur GINOT,

Monsieur le maire communique l'article au conseil et demande son avis.

Comme il y a peu de chance que le permis de construire pour le champ photovoltaïque soit accordé avant la fin du bail de monsieur GINOT, soit le 1^{er} avril 2012, la réclamation de ce dernier est sans objet.

Le conseil décide de ne pas réagir à l'article.

3. P. L. U. RAMMERSMATT

4. SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE,

Monsieur le Maire informe le conseil que les époux GRIESBACH ont fait appel du jugement à Nancy.

Il explique que l'élaboration du nouveau P. L. U sera encore plus difficile.

En effet il faudra intégrer le Schéma de Cohérence Territoriale et les consignes du GRENELLE II.

5. PRESBYTÈRE,

Monsieur le Maire annonce à l'assemblée que le presbytère est inoccupé depuis le 22 octobre. Il expose l'alternative : le détruire ou le vendre.

Avant d'aller plus loin dans la réflexion, monsieur le Maire demande l'autorisation de faire procéder à l'abornement des terrains qui appartiennent à la commune et de faire estimer les bâtiments.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité **autorise** monsieur le Maire à faire arpenter les terrains et à faire estimer les bâtiments **autorise** monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes opérations comptables et administratives afférentes à ces opérations.

6. PLACEMENT DE FONDS,

Monsieur le maire rappelle que lors de la dernière séance le conseil avait délibéré pour le placement des disponibilités de la commune. Il explique qu'il a reçu des renseignements complémentaires qui contredisent ce que nous avions compris. En effet il faut préciser la durée du placement alors que nous pensions qu'elle était indéterminée et que nous pourrions débloquer les fonds en cas de besoins.

Au vu de ces nouveaux éléments et de la complexité de la procédure monsieur le Maire demande de renoncer au placement de fond.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à huit (8) voix pour et une (1) abstention de renoncer au placement de fond.

7. REPAS DE NOÊL DES ANCIENS.

Monsieur le Maire annonce que le repas de Noël qui jusqu'ici était organisé avec succès et dévouement par la Chorale Sainte Cécile sera pris en charge par la commune. Il aura lieu le dimanche 19 décembre dans la salle LIERENBUCKEL à Bourbach Le Bas. Monsieur Jean-Marc KAELKEL s'occupe de la confection de l'apéritif, madame Patricia PABST s'occupera de la « gestion » de la salle.

Il est demandé aux membres du conseil et dans la mesure du possible à leurs conjoints de participer à la préparation de la salle et au service du repas.

8. DIVERS.

SIVU : la Communauté de Commune du Pays de Thann doit se séparer de deux délégués communautaires : ont été désigné volontaires les délégués de Michelbach et de Rammersmatt. La Communauté de Commune du Pays de Thann propose que le délégué titulaire de Rammersmatt devienne le délégué suppléant de commune de Leimbach. Il pourrait assister aux réunions mais ne pourraient pas prendre part aux votes.

Le délégué titulaire du poste manifeste son désaccord : on « muselle » les petites communes.

Madame PABST explique que suite à l'article du 02 août dernier paru dans l'alsace où un conseiller général de Saône et Loire situait Rammersmatt en Allemagne une lettre d'excuse sera adressée à la commune.

En effet madame PABST en avait parlé à monsieur Marius MERCIER secrétaire de l'amicale des anciens combattants avec qui elle correspond régulièrement et celui-ci à fait remonter l'erreur à qui de droit.

Arrêt de bus de la fontaine : suite aux doléances du conseil des jeunes l'arrêt de bus a été sécurisé et aménagé. Les jeune s'étaient engagés d'attendre le car scolaire derrière la fontaine et non plus devant sur la départementale.

Madame PABST fait part de son découragement. En effet un matin elle c'est rendue à l'arrêt de car et contre toute attente les enfants étaient devant la fontaine ; elle leurs a demandé de se déplacer derrière mais certain(e) lui ont répondu. Ils se sont quand même installés à l'arrêt de bus. Mais de suite après le départ de madame PABST, la majorité est revenue sur la départemental.

Une étroite surveillance sera mis en place jusqu' à ce qu'ils se placent derrière la fontaine spontanément.

HALLOWEEN : Madame PABST rappelle que dimanche 31 octobre un défilé de monstres traversera le village, rendez-vous est donné à 18h à la salle communale.

Pour sécuriser le cortège elle demande 3 volontaires : Madame Alice BERNHARDT et Messieurs Stéphane THROO et Christophe ZUMSTEIN se proposent.

Pour réchauffer tout le monde une soupe de potiron ou un chocolat chaud seront servis aux participants.

Un conseiller émet l'idée de faire une photo aérienne du village pour la comparer à celle que l'on à déjà et qui a été prise il y a plus de 20 ans.

Monsieur le Maire dit qu'il a réparé la porte du chalet du Hochburg qui était sorti de ses gonds, raconte que des malotrus ont arrosés les murs du chalet de sauce tomate et cassé le couvercle du fourneau.

Il est proposé de faire du bois. L'assemblée est partagée.

Monsieur le Maire informe qu'un administré à fait un don de mobilier et matériel de bureau. Le conseil municipal l'en remercie.

Tous les points à l'ordre de jour ayant été discutés et personne ne souhaitant plus prendre la parole Monsieur le Maire lève la séance à 20H30.

TABLEAU DES SIGNATURES D'APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE RAMMERSMATT SÉANCE DU 06 octobre 2010

			APPROBATION	PROCURATION
Monsieur	Jean-Marie	BOHLI		
			1	
Madame	Alice	BERNHARDT		
Madame	Catherine	CHAMBAUD		
Madame	Corinne	DETRAIT		
Monsieur	Jean-Jacques	GUTH		
Monsieur	Jean-Marc	KAELBEL		
Madame	Patricia	PABST		
Madame	Isabelle	ROHRBACH		
Monsieur	Stéphane	THROO		
Monsieur	Christophe	ZUMSTEIN		